

23 février 2017

# COTECH SCoT CENTRE ARDECHE

Saint Laurent du Pape, 9H30



## Ordre du jour

1/ Diagnostic sur le volet forêt

2/ Densités

## 1/ Diagnostic sur le volet forêt

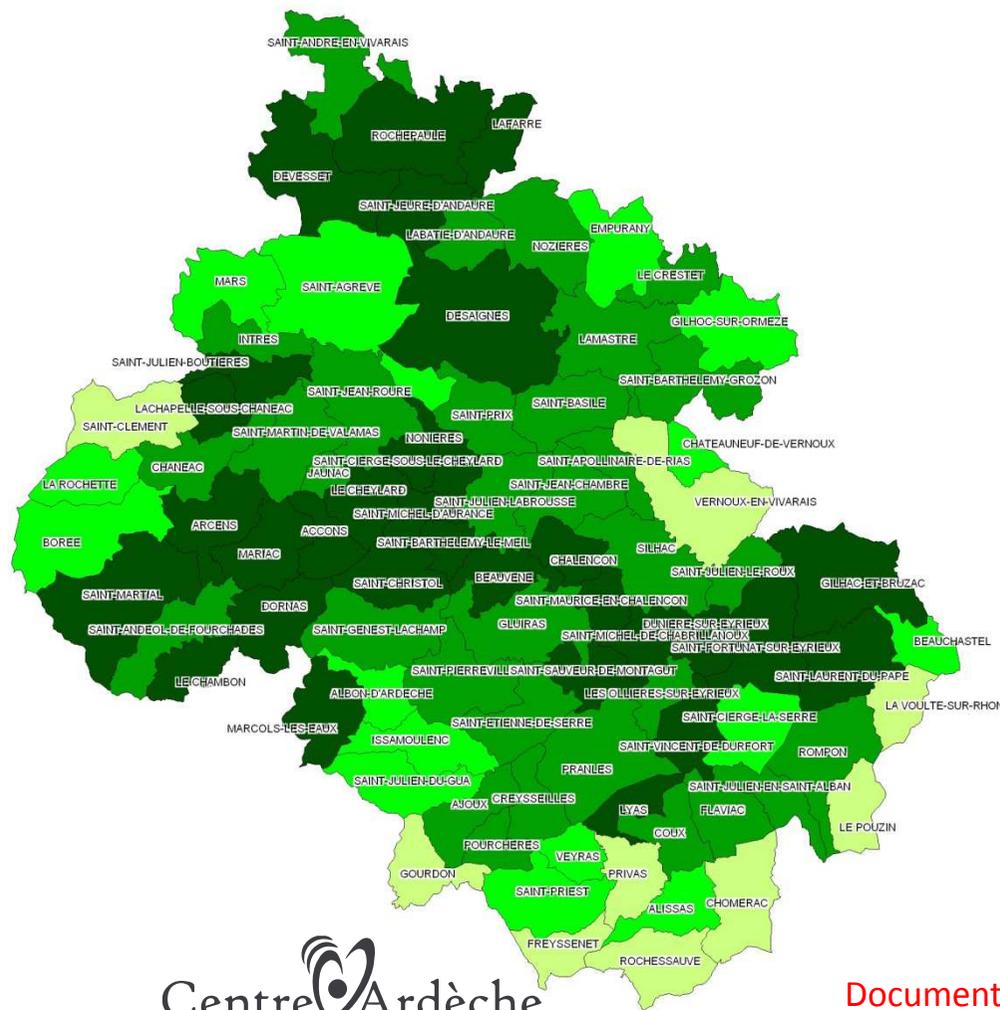
## A. La forêt dans l'Etat Initial de l'Environnement

## Le SCoT Centre Ardèche, un couvert forestier dense

**91 238 hectares, soit  
64,7 % du territoire du  
SCoT**

Ardèche : 5<sup>e</sup> département  
le plus boisé de France, 1<sup>er</sup>  
de Rhône-Alpes  
→ 56 % surface  
départementale

Des secteurs où les taux  
de boisements sont très  
élevés : nord du territoire  
et vallée de l'Eyrieux, taux  
de boisement dépassant  
les 70 %



Taux de Boisement	
Moins de 45 %	(9)
de 45 à 60 %	(15)
de 60 à 70 %	(32)
Plus de 70 %	(31)

Données IFN v2  
Réalise par CRPF Rhône-Alp  
Novembre 2016

## Le SCoT Centre Ardèche, un couvert forestier dense

Un développement exponentiel depuis la fin du 20<sup>e</sup> siècle

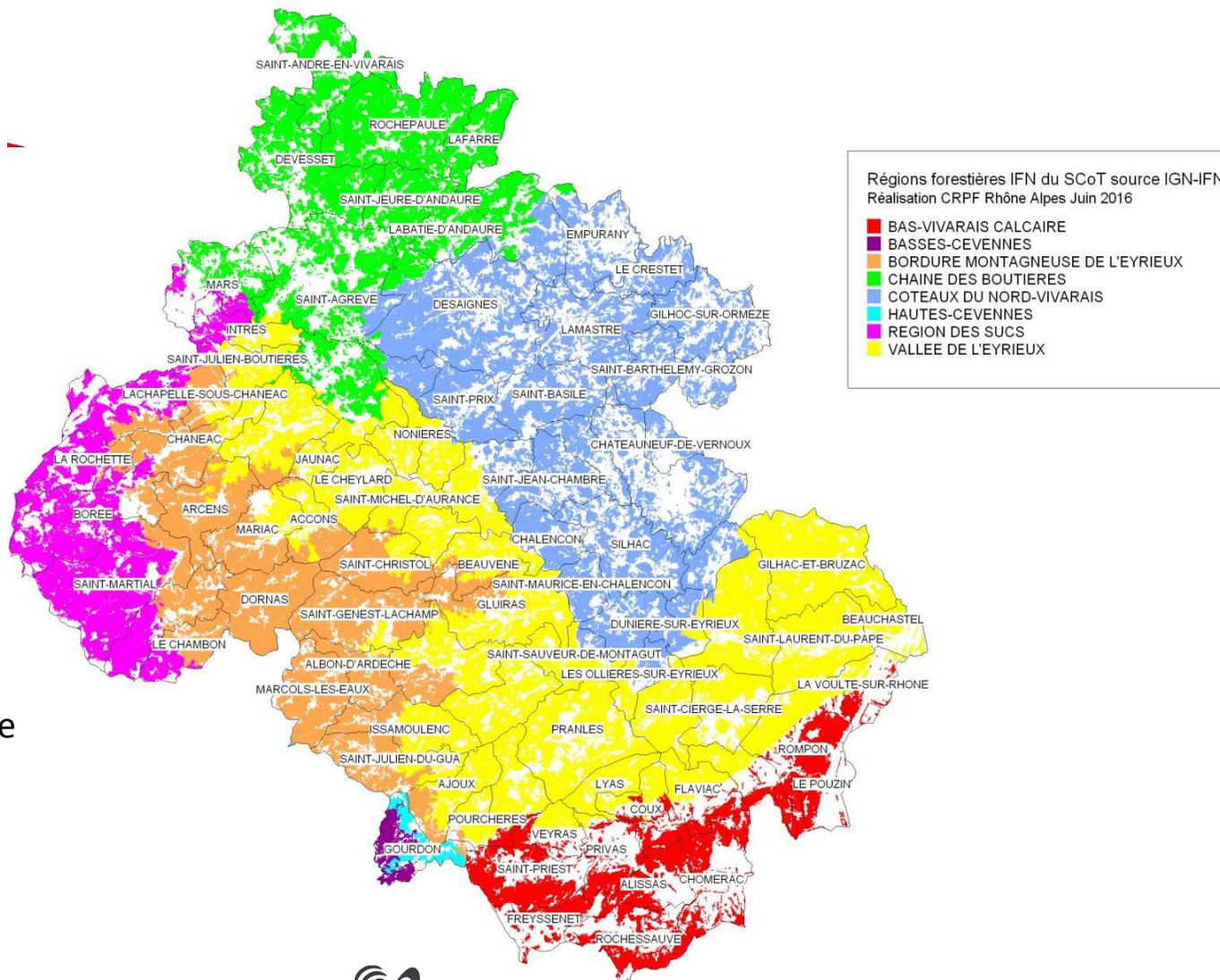
➔ Forêt = 100 000 ha début 20<sup>e</sup> siècle (18 % du territoire), 250 000 ha en 1995 (45 % du territoire) soit une augmentation de 150 %

Facteurs explicatifs :

- industrialisation et exode rural – diminution de l'activité agricole sur le territoire ardéchois (diminution des pratiques pastorales, abandon des châtaigneraies...)
- politiques nationales de boisement pour la lutter contre l'érosion des sols favorisées par le Fond Forestier National (années 1945), ont accentué ce développement.

## 8 régions forestières sur le SCoT Centre Ardèche

- Les coteaux du nord Vivarais
- La bordure montagneuse de l'Eyrieux
- La vallée de l'Eyrieux
- Hautes Cévennes
- Basses Cévennes
- Le bas Vivarais calcaire
- La région des Sucs
- La chaîne des Boutières

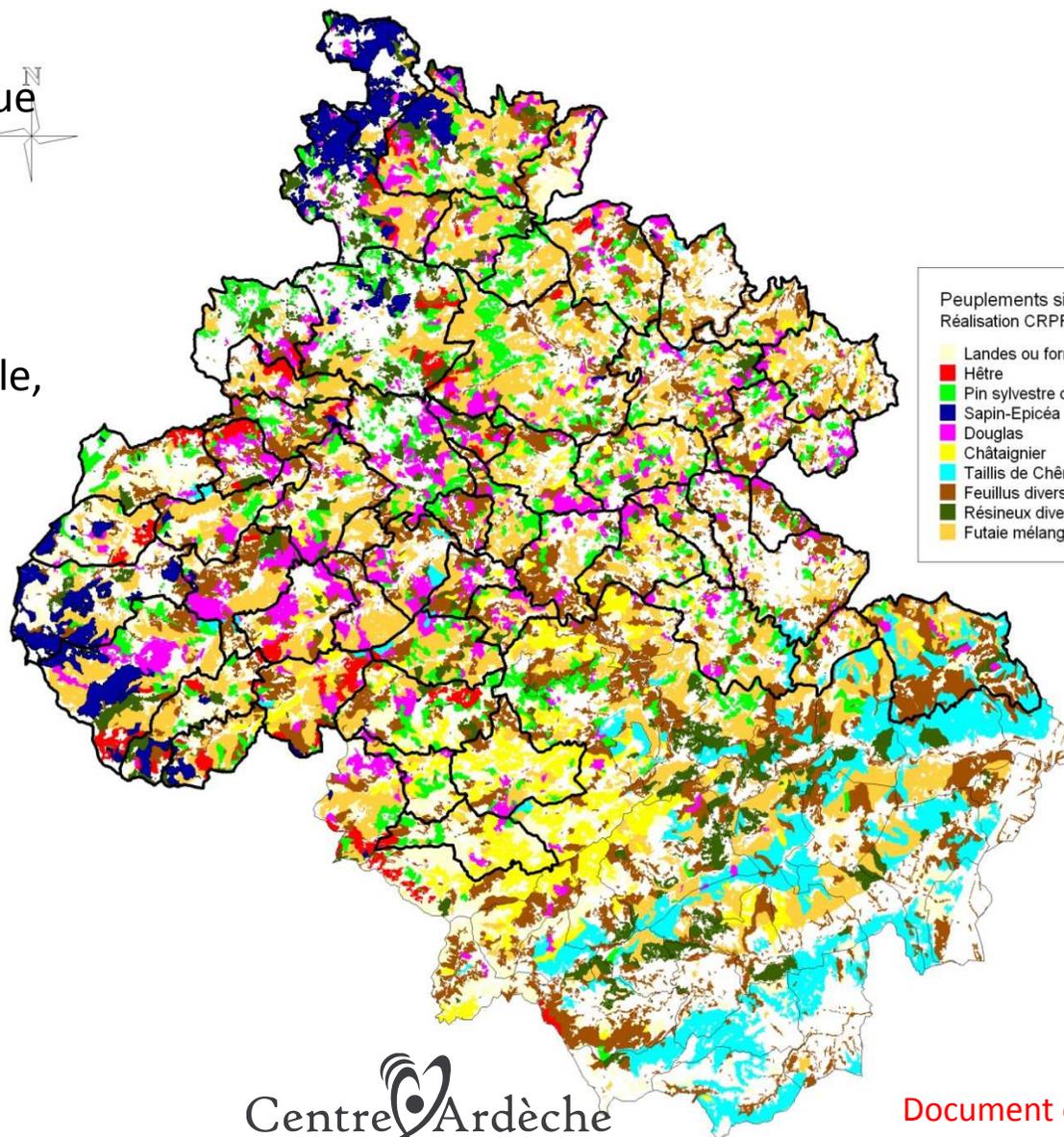


## Des peuplements très diversifiés

L'origine de cette mosaïque forestière est multiple :



- Des secteurs aux influences climatiques diverses (septentrionale, méditerranéenne, montagnarde)
- Une altitude et des reliefs très divers
- Une diversité des sols variés
- Des facteurs humains (politique de reboisement).



Peuplements simplifiés IFNv2 source IFN-IGN  
Réalisation CRPF Rhône-Alpes juin 2016

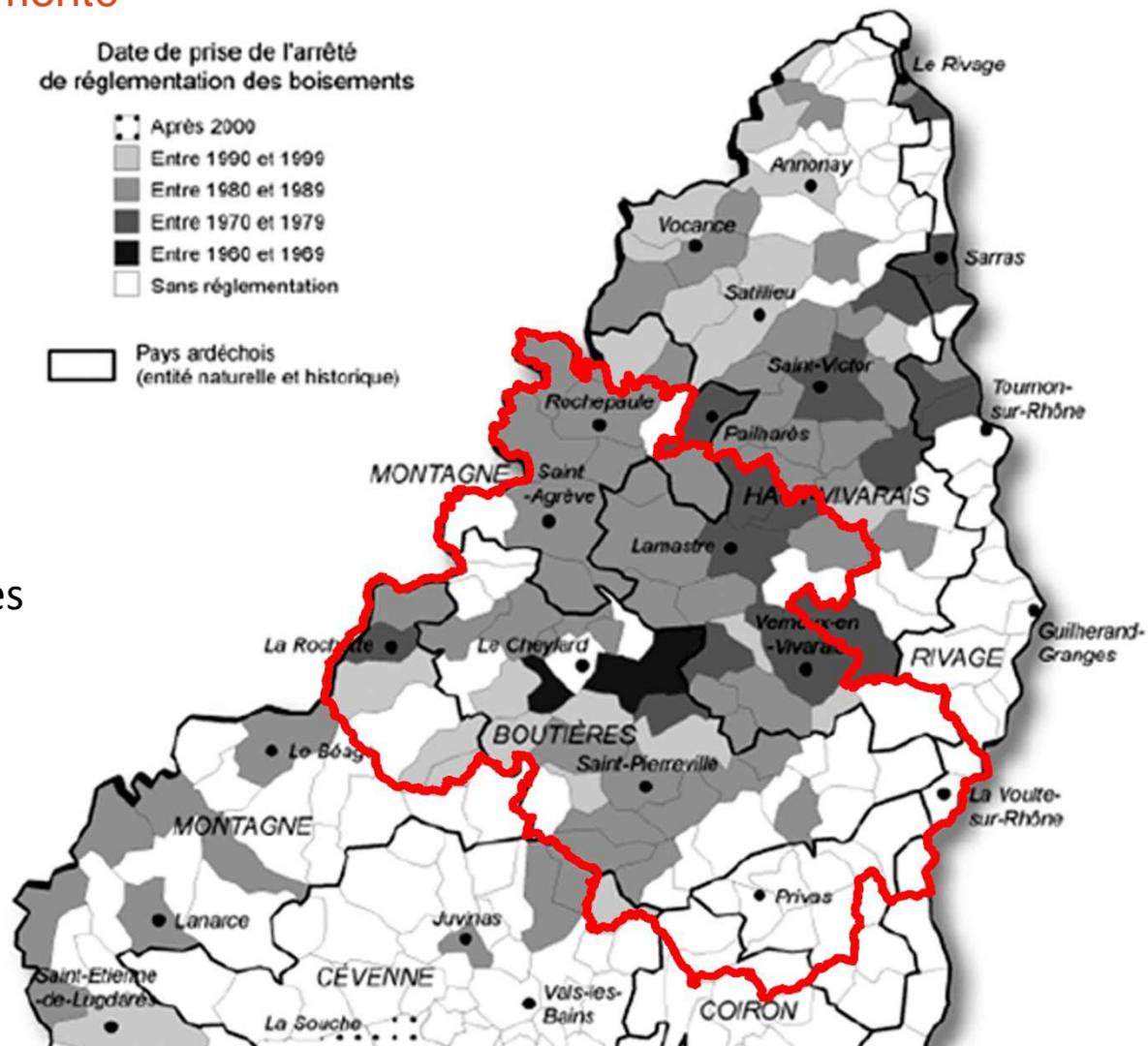
- Landes ou formation herbacée
- Hêtre
- Pin sylvestre ou maritime
- Sapin-Epicéa
- Douglas
- Châtaignier
- Taillis de Chênes
- Feuillus divers
- Résineux divers
- Futaie mélangée

## Un territoire forestier très règlementé

Des règlements de boisements nombreux mais anciens (55 communes du territoire)

→ Souvent demandés par des agriculteurs pour limiter les plantations en réaction au développement parfois incontrôlé des boisements de conifères sur des terres agricoles ayant des potentialités intéressantes

→ Révélateur des tensions qui existaient ou qui existent encore, la réglementation a surtout servi à calmer le jeu entre agriculteurs et "boiseurs" plus qu'elle n'a réellement limité les plantations

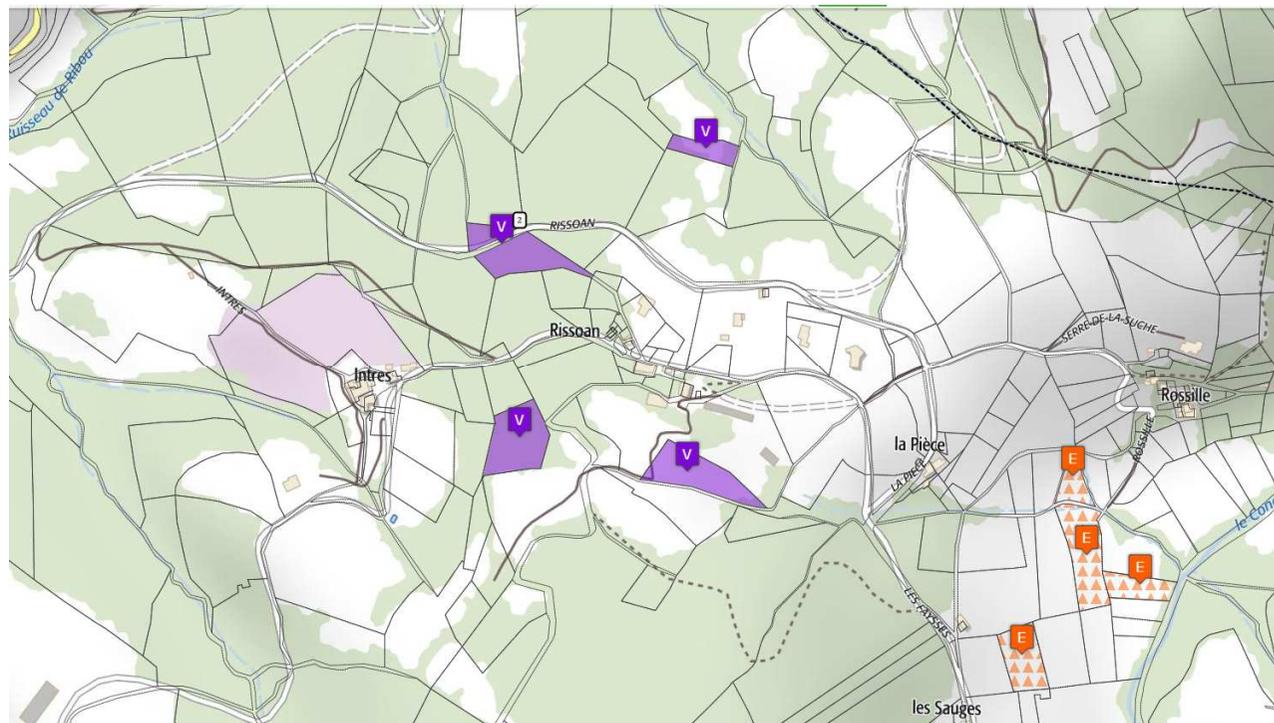


## Une forêt principalement privée et très morcelée

Environ 50 000  
propriétaires forestiers  
en Ardèche

90 % de propriétaires  
privés

→ 80 % d'entre eux ont  
moins de 4 ha

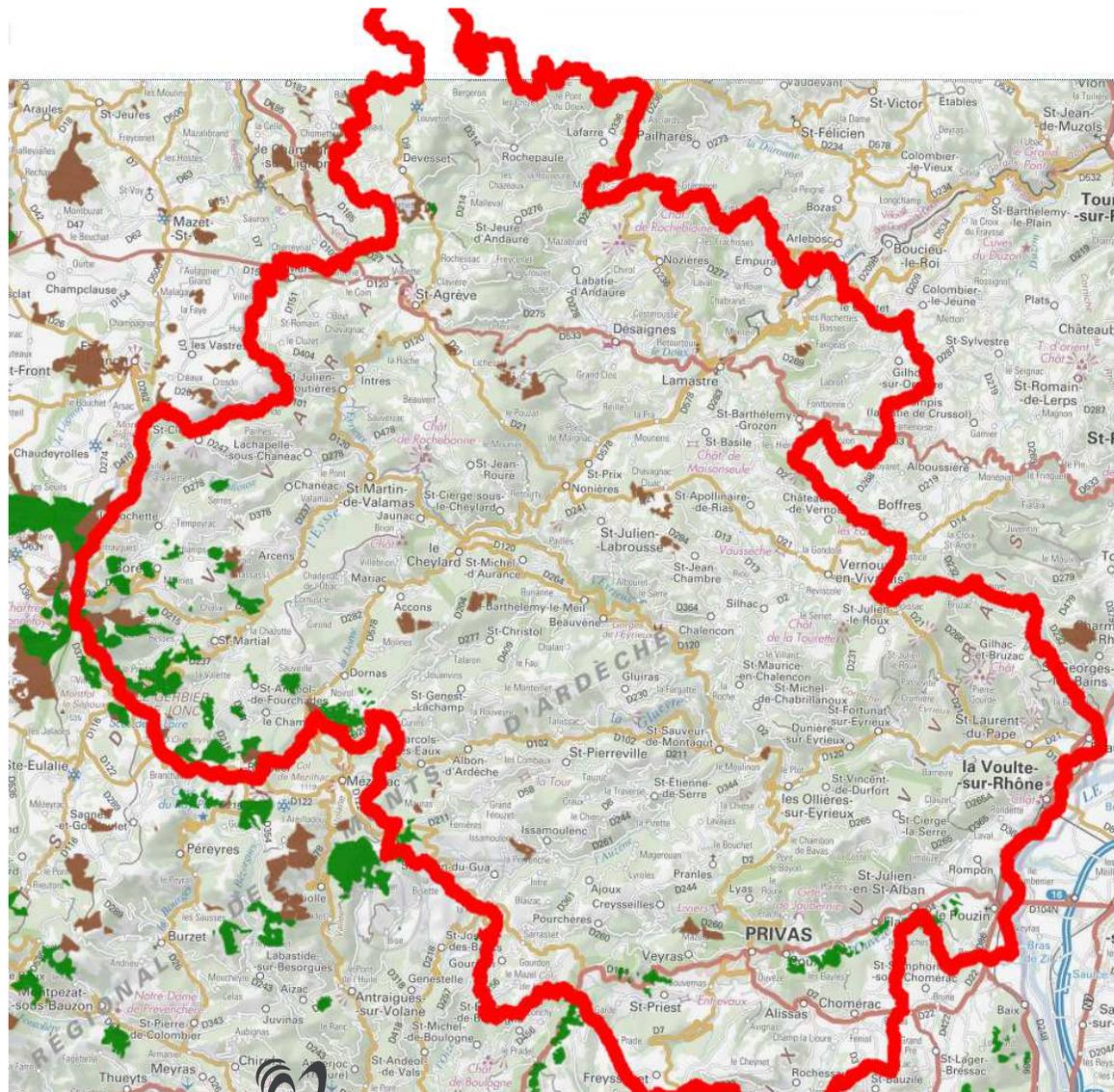


Exemple de parcellaire forestier, commune de Intres,  
*Extrait Bourse foncière forestière de l'Ardèche*

## Une forêt principalement privée et très morcelée

10 % de la surface forestière publique

En Ardèche, l'ONF gère 30 500 hectares : 48 % de forêts domaniales et 52 % des forêts de collectivités



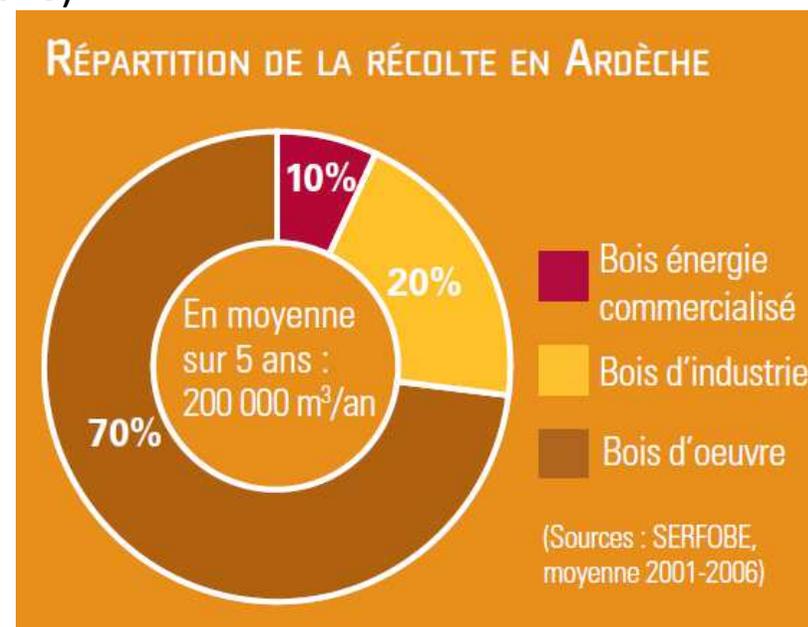
## B. La forêt, diagnostic économique

## Trois formes de valorisation du bois en Ardèche

**Le bois d'œuvre** : constitué de grumes destinées au sciage, déroulage, tranchage et autres usages "nobles". Après transformation, ces bois servent en menuiserie, charpente, caisserie, ameublement

**Le bois d'industrie** provient des arbres prélevés dans les coupes d'éclaircies ou d'amélioration, ainsi que des sous-produits d'exploitation du bois d'œuvre. Destiné à l'industrie de la pâte à papier (bois de trituration) ainsi qu'à la réalisation de poteaux ou bois de mines (dit autres bois d'industrie)

**Le bois énergie** est utilisé pour produire de l'énergie. Commercialisé sous forme de bûches (issues principalement de peuplements feuillus), de plaquettes forestières ou de bois déchiqueté (issus principalement en Ardèche de résineux), ou de granulés (produits à partir de sciure)



## Une production de bois moyenne en Centre Ardèche

La production théorique annuelle moyenne de bois est de **6,4 m<sup>3</sup>/ha/an sur l'ensemble du territoire**. (Données CFT Centre Ardèche, 2016).

Sur le territoire du SCoT Centre Ardèche, **le volume théorique de production de la forêt est d'environ 580 000 m<sup>3</sup> par an** (91 000 ha de forêt x 6,4 m<sup>3</sup>/ha/an)

A l'échelle de Rhône-Alpes production annuelle moyenne de bois est de 6,1m<sup>3</sup>/ha/an, elle est de 8,7m<sup>3</sup>/ha/an en Auvergne et de seulement 2,7m<sup>3</sup>/ha/an en PACA.

➔ Au vu des ces chiffres la production du territoire peut être qualifiée de moyenne

## Une production de bois moyenne en Centre Ardèche

Des disparités territoriale existent dans la production

- La **région forestière de la Chaine des Boutières qui est la plus productive**, avec une production annuelle de bois (toutes essences confondues) d'environ **8m<sup>3</sup>/ha/an**
- La **région des Sucs et la bordure Montagneuse de l'Eyrieux** sont également deux zones du territoire du SCoT où la production de bois est assez importante : **6,5m<sup>3</sup>/ha/an**  
Toutefois, leur surface étant limitée la production de bois en est limitée.
- Les **Coteaux du Nord Vivarais**, bien que possédant une production moyenne (**6,3m<sup>3</sup>/ha/an**), → produisent la plus grande part de bois du territoire (près du tiers du volume produit annuellement)
- La région forestière de la **Vallée de l'Eyrieux**, correspond à des stations plus basses et plus sèches sur lesquelles la réserve utile en eau contenue dans le sol limite la production annuelle des peuplements (**5,2m<sup>3</sup>/ha/an**)

## Une production de bois de moyenne qualité

	Qualité charpente	qualité palette/piquet	Qualité trituration/Bois énergie
Chaîne des Boutières	21 %	35%	44%
Coteaux du Nord Vivarais	16 %	29 %	55 %
Vallée de l'Eyrieux	10 %	28 %	62 %
Bordure montagnaise de l'Eyrieux	16 %	28 %	56 %
Région des sucs	19 %	34 %	47 %
<b>MOYENNE sur l'ensemble</b>	<b>16 %</b>	<b>31 %</b>	<b>53 %</b>

Le bois produit sur le territoire est principalement destiné au bois énergie, à la trituration (53%) et à la réalisation de palette et de piquet (31%)

**→ Utilisation qui témoigne de l'exploitation d'un bois de qualité moyenne avec un nombre important de nœuds ou des défauts majeurs**

## Un territoire à bon potentiel mais sous exploité

En Ardèche, **le taux de prélèvement est faible : 16 %.**

*Ce taux se calcule en fonction du volume récolté (225 150 m<sup>3</sup> en 2012) rapporté à la production biologique annuelle (ou production brute) de la forêt, estimée à 1 400 000 m<sup>3</sup>.*

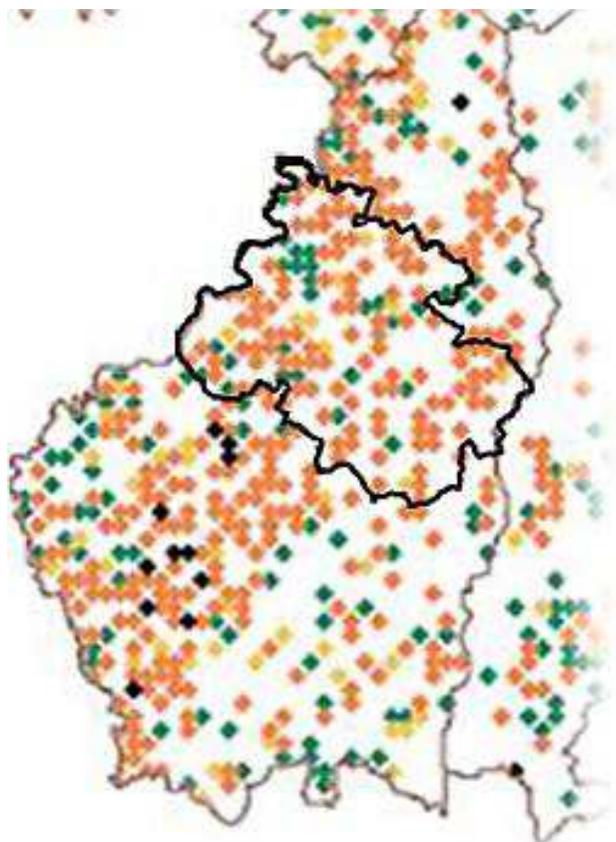
**Besoin identifié :**

**Taux de récolte territoire du SCoT ?**

Bien que nous ne disposons pas du taux de prélèvement effectué à l'échelle du SCoT nous pouvons d'ors et déjà mettre en avant que selon les données de la CFT du Centre Ardèche le volume théorique exploitable est supérieur au volume récolté à l'échelle de l'Ardèche indiquant une sous exploitation du potentiel forestier...

ESSENCES	Production (m <sup>3</sup> /ha/an)	Volume produit (m <sup>3</sup> /an)	Exploitable théorique (moyenne)	Volume Exploitable théorique (m <sup>3</sup> /an)
CHÂTAIGNIER	5,5	18 969	45%	8 536
DOUGLAS	13,6	97 040	67%	65 016
FEUILLUS DIVERS	4,2	55 719	49%	27 302
FUTAIE MELANGEE	5,4	100 105	57%	57 060
HÊTRE	5	10 312	53%	5 465
PIN SYLVESTRE	5,2	38 516	58%	22 340
RESINEUX DIVERS	7	32 821	56%	18 380
SAPIN-EPICEA	8,8	38 213	62%	23 692
TAILLIS DE CHÊNES	4	4 277	50%	2 138
<b>TOTAL</b>	<b>6,4</b>	<b>395 972</b>	<b>58%</b>	<b>229 930</b>

## L'accès à la ressource, un point noir pour l'exploitation du bois



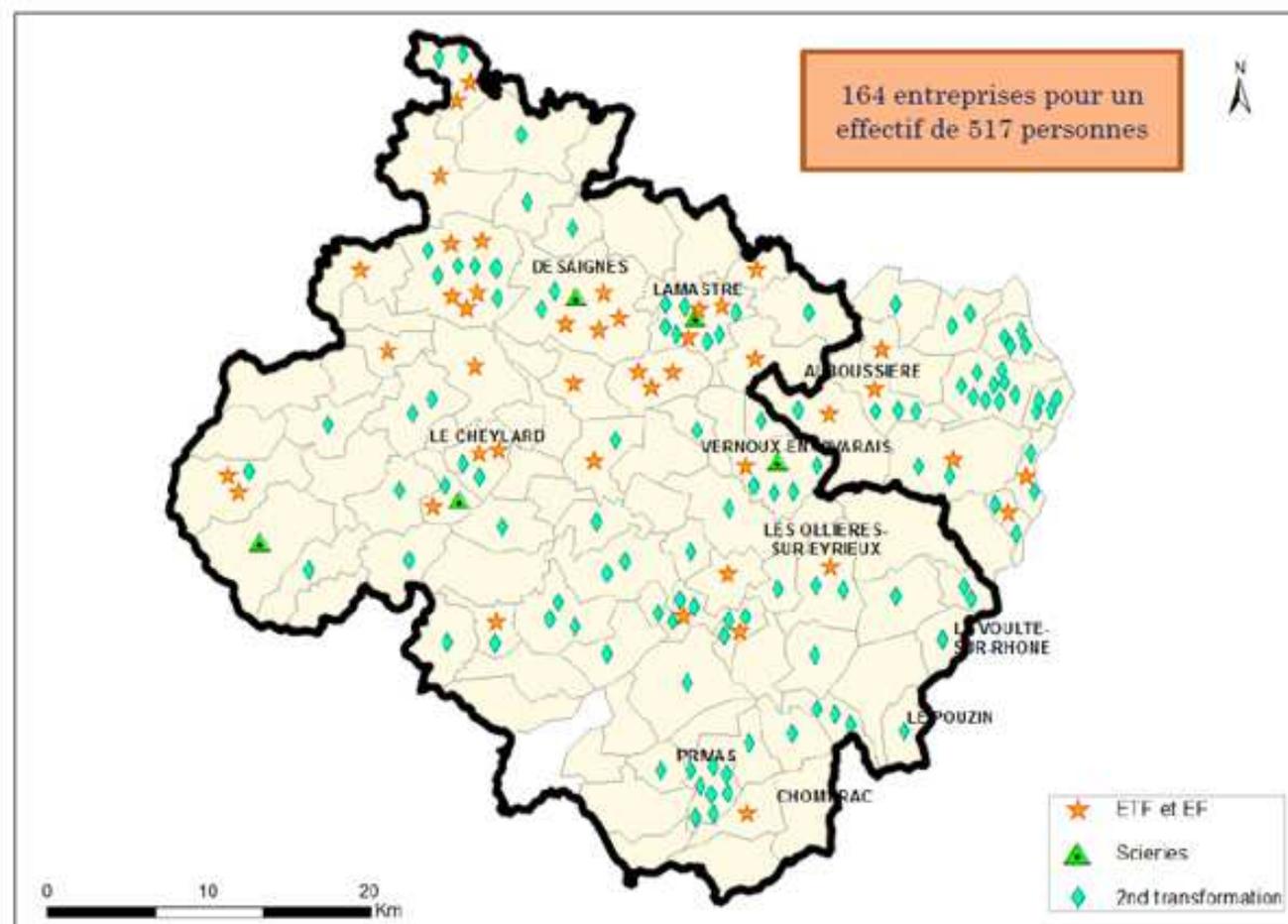
Des freins à l'exploitation du bois :

- Parcelle morcelé
- Culture sylvicole peu implantée
- Relief contraint
- Tonnage des RD limité

## Les entreprises de la filière bois sur le territoire : un nombre d'emplois faible mais non délocalisables

Sur le territoire du SCoT, l'activité forestière ne représente que **2,1 % de nombre d'actifs**.

C'est une activité faiblement représentée mais dont le potentiel de développement est intéressant au vu des possibilités d'accroissement de la production.

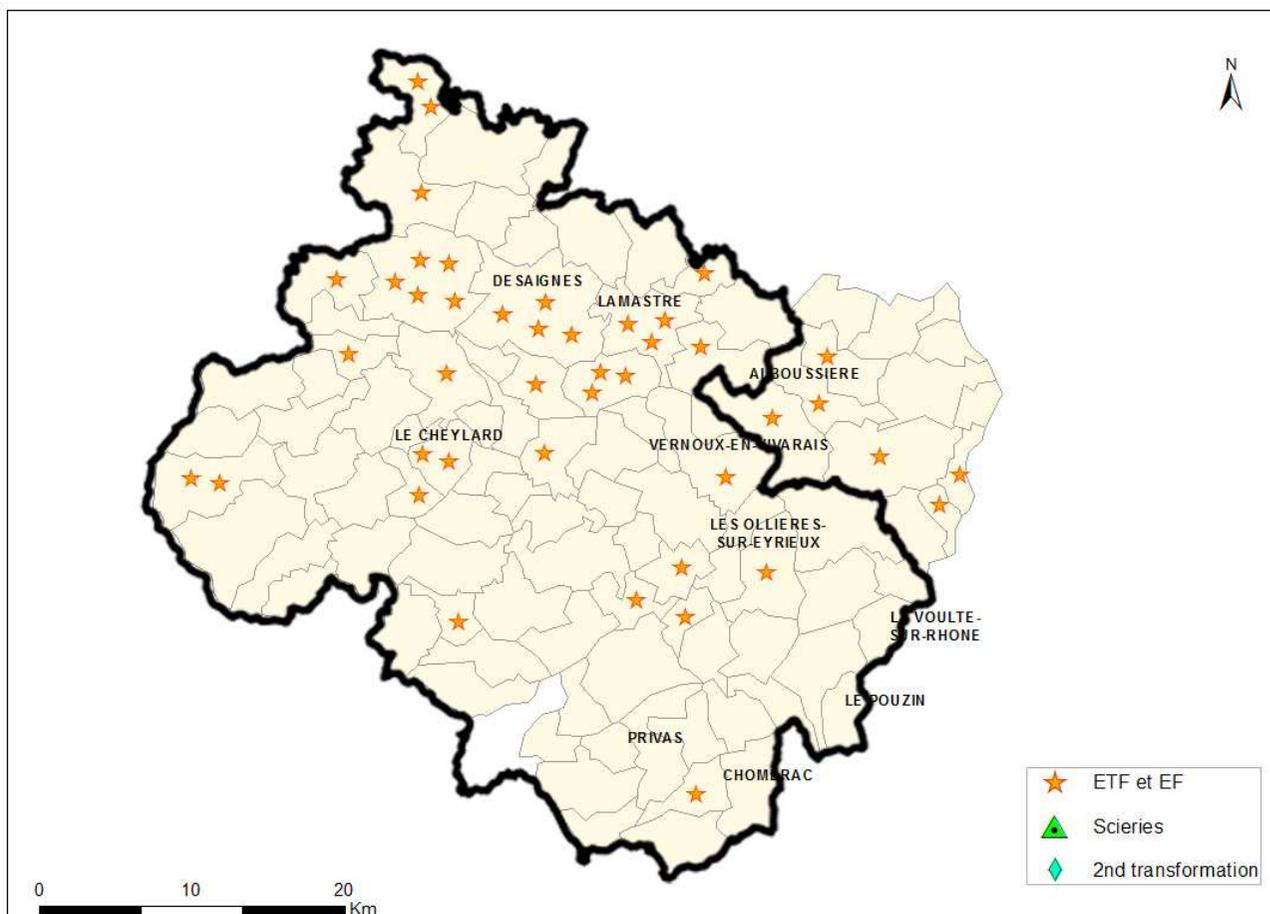


## Les entrepreneurs de travaux forestiers et les exploitants forestiers, une activité présente mais qui souffre

Une 40aine d'entreprises,  
près de 50 employés

➔ Le SCoT c'est près de  
la moitié des exploitants  
et entrepreneurs  
recensés à l'échelle de  
l'Ardèche (89 hors  
scieries)

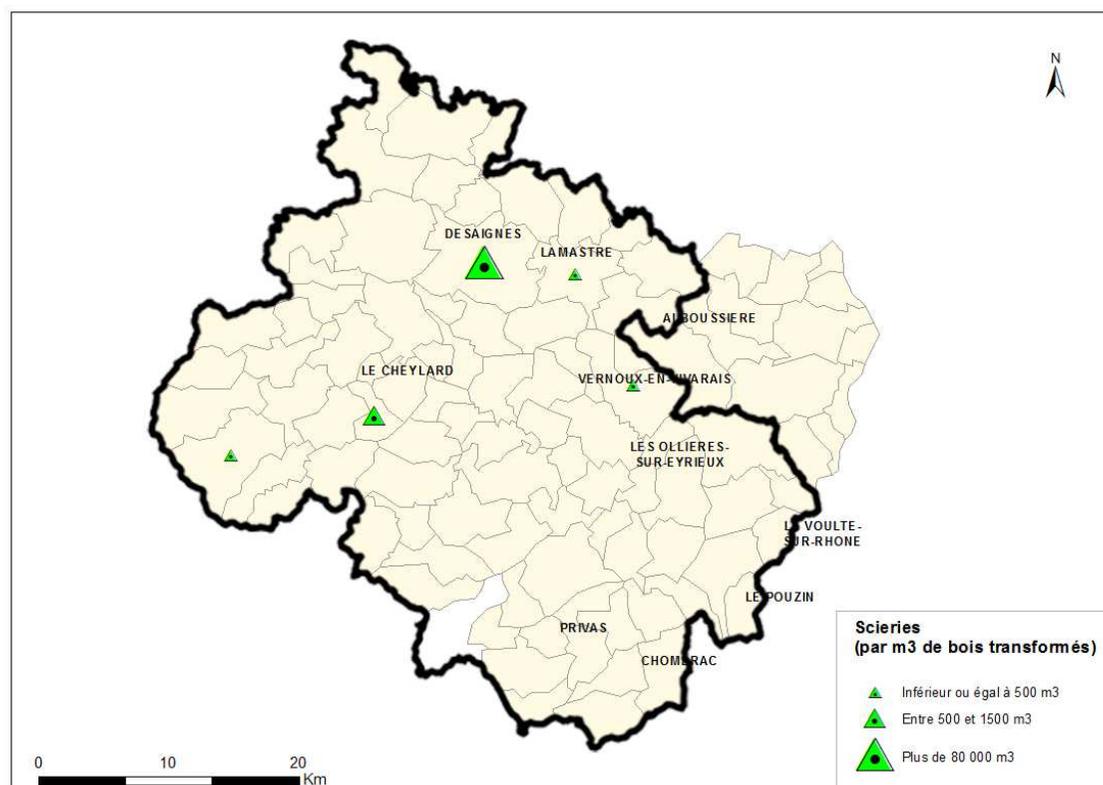
Ce secteur connaît de  
grandes difficultés  
économiques et est  
aujourd'hui en situation de  
précarité.



## Les entreprises de 1ère transformation : un volume de production stable, malgré la baisse du nombre de scieries

Depuis 10 ans, la production annuelle en bois d'œuvre se maintient mais le nombre d'entreprises a diminué de 25%, passant de 45 en 1998 à 33 en 2010.

Sur le **Centre Ardèche** on dénombre **5 scieries**, employant **42 personnes**, sur un total de 33 unités sur l'ensemble de l'Ardèche employant 200 personnes environ.



Elles traitent à l'échelle du SCoT, 97 300 m3 de bois rond par an représentant un chiffre d'affaire important de 8 690 000€/an (le CA global des scieries de l'Ardèche est évalué à 15 000 000€/an).

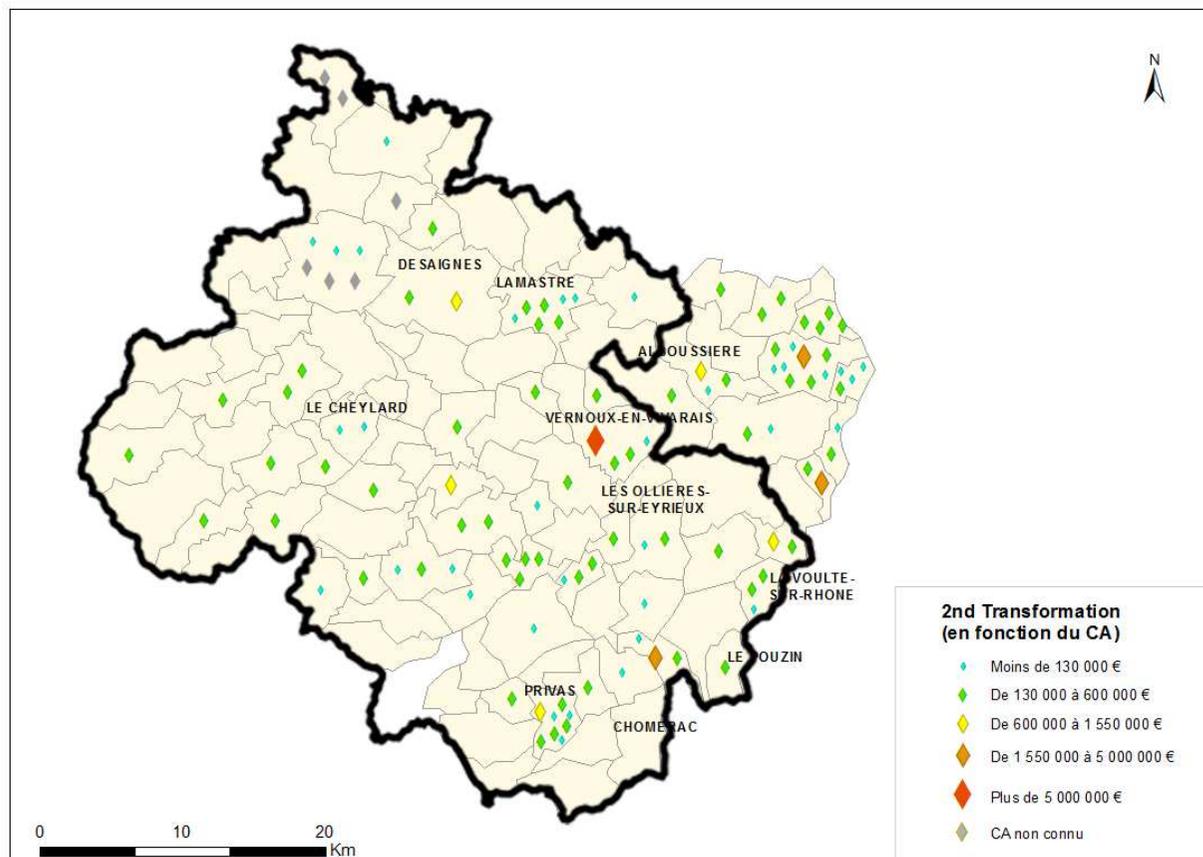
## Les entreprises de 1ère transformation : un volume de production stable, malgré la baisse du nombre de scieries

Plusieurs freins à la pérennité de l'activité existent :

- Un **marché mondialisé**, les scieries dépendent des fluctuations des prix du marché et sont soumises à la concurrence mondiale
- C'est une **activité à faible valeur ajoutée**, les investissements nécessaires à la modernisation des équipements sont lourds, coûteux et donc toujours facilement réalisables
- Des **difficultés d'accès au foncier** : grand consommateur de foncier, les scieries n'ont pas toujours les capacités de se développer sur les sites sur lesquelles elles sont implantées. Le SCoT pourrait intervenir sur cette question en posant les conditions de pérennisation de la filière en particulier sur la question de l'accès au foncier.

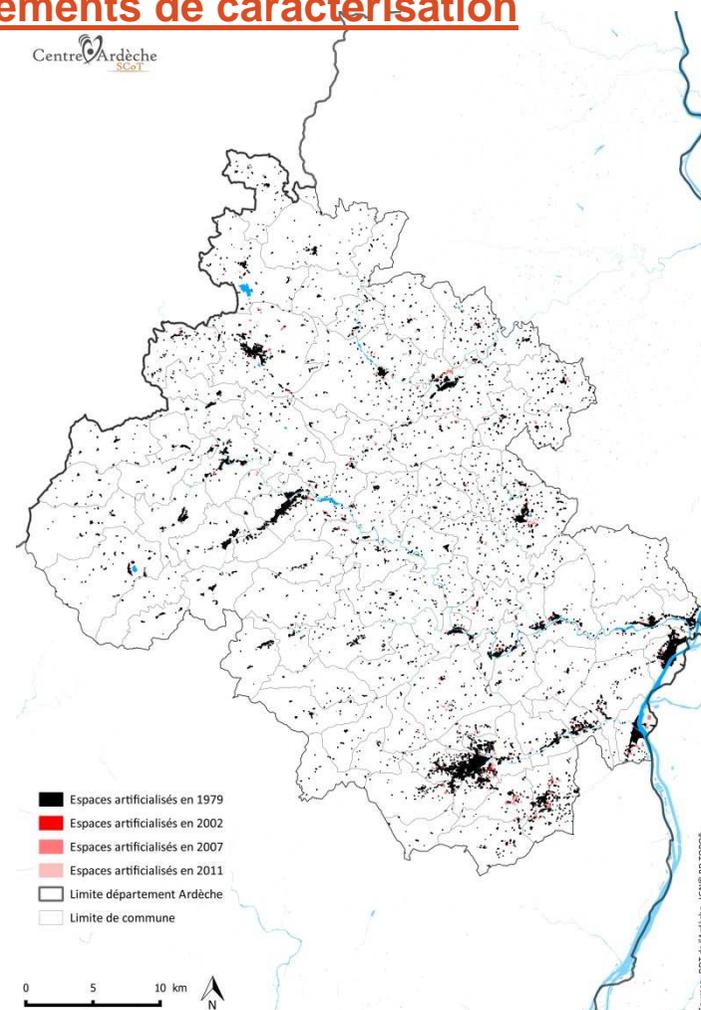
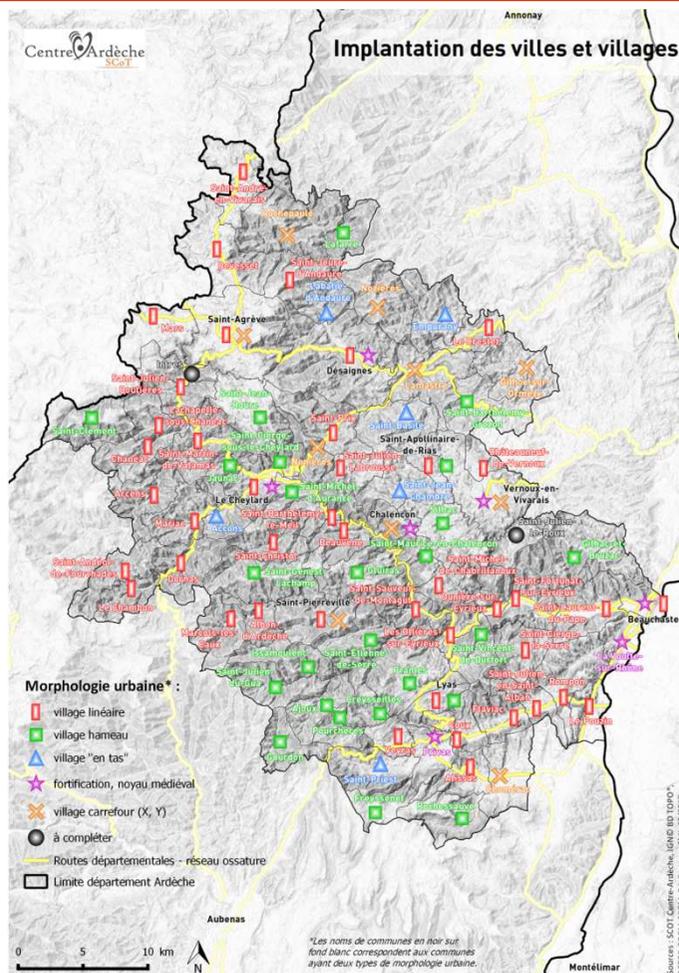
## Les entreprises de seconde transformation, un secteur dynamique

Avec une centaine d'entreprises employant plus de 400 personnes représentant un chiffre total de 46 M€ (sur 100 M€ à l'échelle de l'Ardèche), la filière paraît dynamique en Ardèche et sur le territoire du SCoT



## 2/ Densités

## Du centre ancien aux extensions récentes, éléments de caractérisation



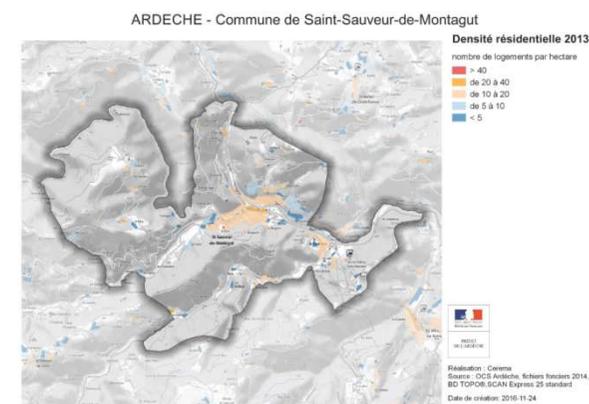
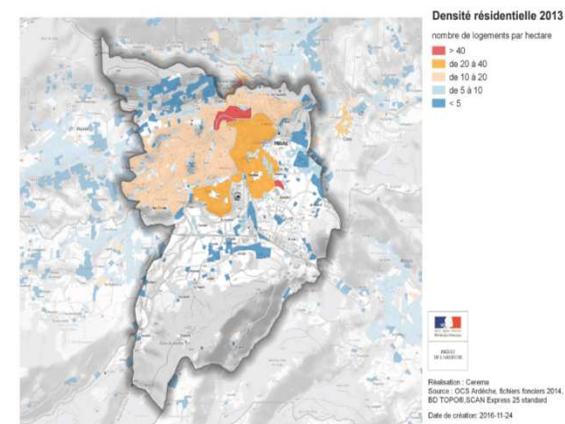
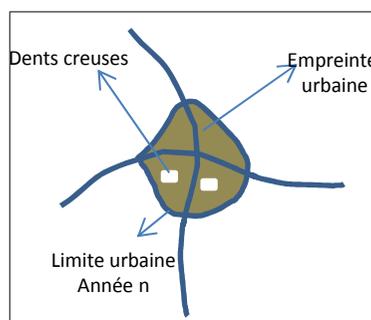
Les typologies d'implantation des villes et villages (dans la pente/fond vallées...) entraînent un foisonnement de morphologies urbaines. Les villes et villages se caractérisent par des taux d'occupation du bâti différenciés.

## Du centre ancien aux extensions récentes, éléments de caractérisation

### VILLES, VILLAGES DES PLAINES, FOND DE VALLÉES

Les principales communes des vallées présentent une occupation du bâti importante. Ces communes présentent parfois, du fait des contraintes d'urbanisation des taux d'occupation du bâti renforcé. Historiquement, les densités résidentielles des centres anciens sont >40 logements/hectare.

Dans d'autres communes des secteurs de plaine, fond de vallée, les extensions urbaines présentent des taux d'occupation du bâti faible malgré des conditions d'urbanisation favorable.



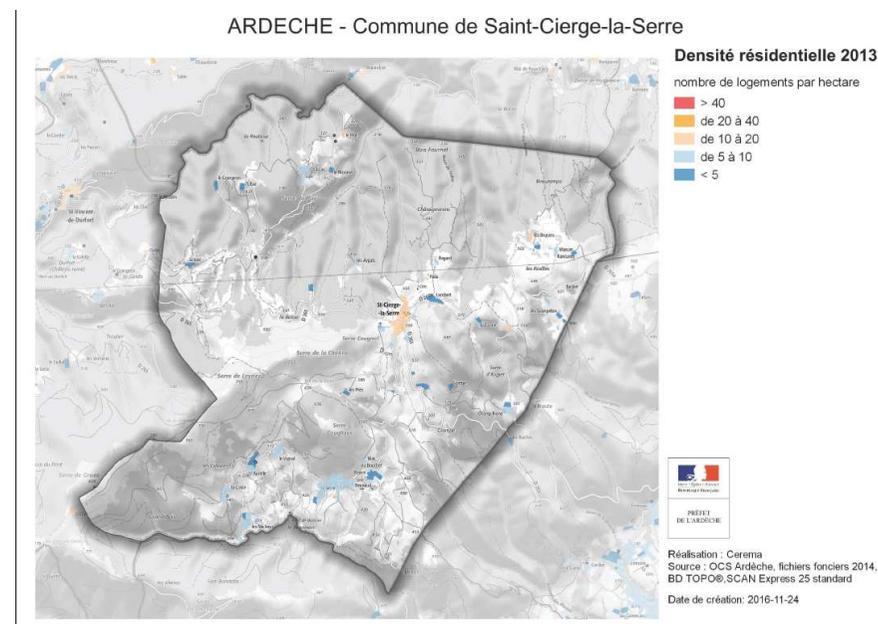
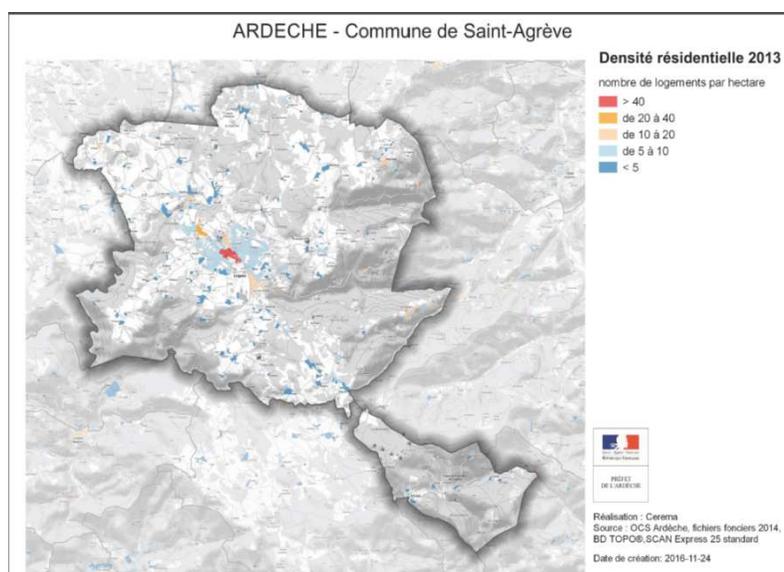
Documents issus atlas  
des densités résidentielles  
(produit CEREMA, commandé par  
La DDT07) en 2016.

Document de travail

## Du centre ancien aux extensions récentes, éléments de caractérisation

### VILLES, VILLAGES DES PENTES

Dans les villages de pente, hormis sur les principales polarités du territoire, les volumes d'extension sont faibles, mais s'étalent sur de grandes surfaces. Ainsi, pour de l'individuel pur, le secteur de Saint-Agrève consomme en moyenne 1928 m<sup>2</sup>/logement (source SITADEL), tandis que cette consommation est également de 1500m<sup>2</sup>/logement sur les secteurs de Lamastre (1650 m<sup>2</sup>/logement), Vernoux (1579 m<sup>2</sup>/logement).

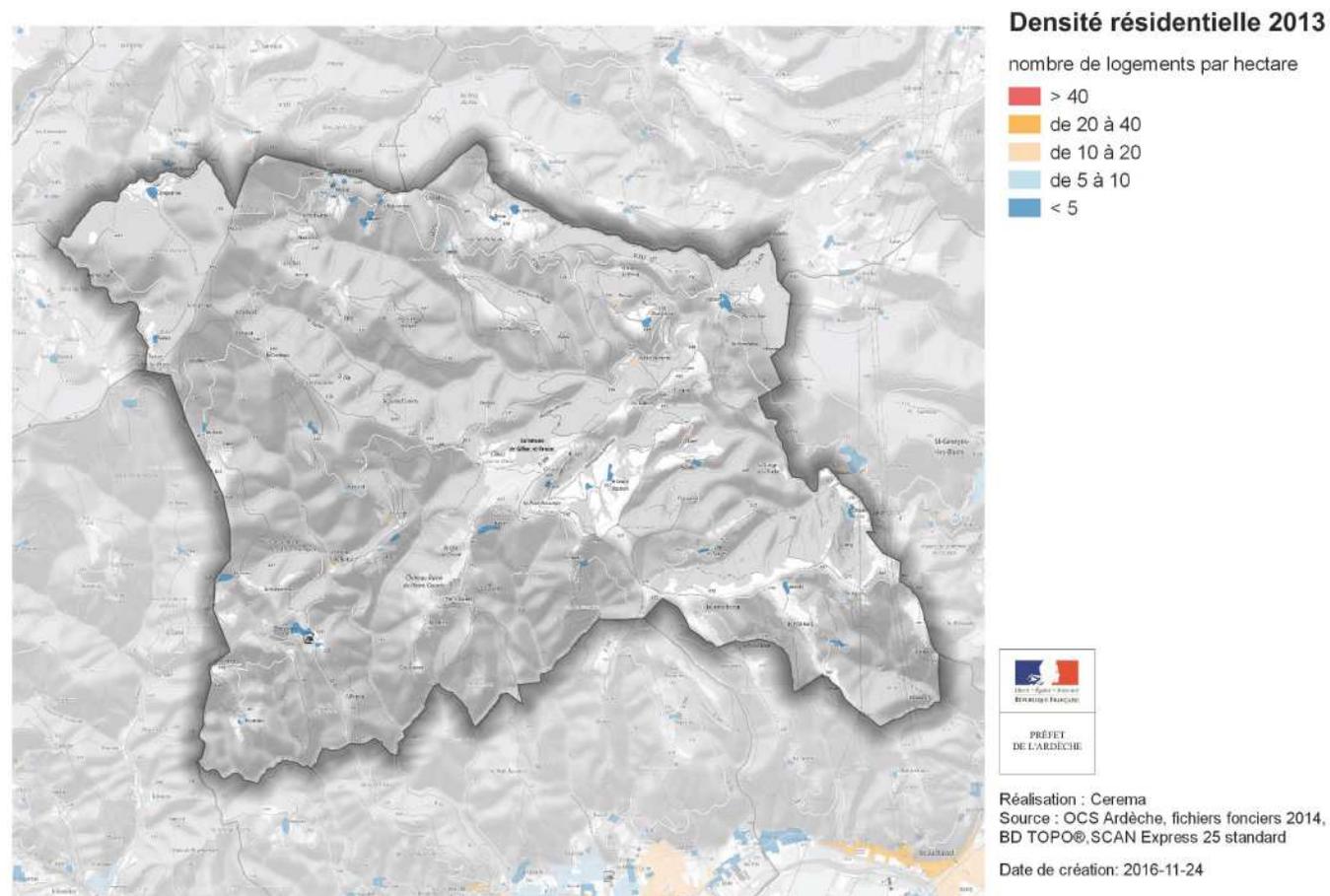


Documents issus atlas  
des densités résidentielles  
(produit CEREMA, commandé par  
La DDT07) en 2016.

## Du centre ancien aux extensions récentes, éléments de caractérisation

### VILLES, VILLAGES DES PENTES

ARDECHE - Commune de Gilhac-et-Bruzac



## Du centre ancien aux extensions récentes, éléments de caractérisation

### CONSTATS GÉNÉRAUX SUR LES DENSITÉS RÉSIDENTIELLES OBSERVÉES (À PARTIR ATLAS DES DENSITÉS RÉSIDENTIELLES)

Dans les principales villes du territoire, le noyau ancien présente des densités résidentielles >40 logements/hectare. Dans les faubourgs des villes, les densités sont comprises entre 20 et 40 logements/hectare (ponctuellement ces densités sont plus élevées).



Bâti continu de forte densité à fonction mixte. Habitat collectif. Densité 70 log/ha (cœur de ville de Privas)



Bâti de densité moyenne-construction de la fin du XIXe. Variétés formes. Mixité des fonctions. Densité 20/50log ha



Formes bâties sous formes immeubles. Densité 50 à 150 logements/ha

Du centre ancien aux extensions récentes, éléments de caractérisation

**CONSTATS GÉNÉRAUX SUR LES DENSITÉS RÉSIDENTIELLES OBSERVÉES  
(À PARTIR ATLAS DES DENSITÉS RÉSIDENTIELLES)**

Plus l'on s'éloigne des cœurs de bourg, jusqu'aux zones d'extensions urbaines récentes, plus les densités observées sont <10 logements/hectare. Cette densité résidentielle peut descendre <5log/ha lorsque l'on se trouve dans des zones d'habitat diffus, hameaux.



Bâtiment à dominante habitat individuel isolé (lotissement). Densité 20log/ha



Habitat individuel isolé. Faible occupation bâti. Résidentiel périphérique. Densité 5-10 log/ha. Pas de mixité.



Habitat groupé, ancien à forte valeur identitaire. Pas de mixité des fonctions urbaines. Densité <5 log/ha

## Du centre ancien aux extensions récentes, les principaux constats sur les espaces publics

Dans les **centralités urbaines**, comme Privas, malgré une dévitalisation, les espaces publics se sont développés ces dernières années, et ceux dans un objectif d'amélioration de la qualité urbaine et de reconquête.

Dans les **communes périphériques**, notamment dans les pôles intermédiaires, il est constaté un effacement général des centres bourgs (effacement des silhouettes villageoises historique), au profit du développement pavillonnaire et d'un gain de population. Ces communes bénéficient néanmoins des emplois, commerces et services présent dans le pôle urbain de proximité. Malgré tout, l'importance de l'automobile, en particulier dans les villages rue, engendre des difficultés notoires pour la revitalisation du centre-bourg qui concentre les nuisances.

Dans les **communes les plus rurales**, les espaces publics sont souvent dégradés malgré de nombreux efforts de requalification. Le maintien des populations au centre du village est très important. Malgré tout, l'habitat diffus en dehors du centre du village se poursuit, dans des quartiers mono-fonctionnels.



Quels objectifs paysagers permettraient de garantir la qualité et la diversité des paysages à toutes les échelles du territoire?

### PROCHAINES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE PLAN PAYSAGE D'ICI L'ÉTÉ :

La phase (1) du Plan Paysage a été consacrée au diagnostic et à la validation des enjeux Validés en COPIL le 31 janvier 2017.

La phase (2) définit les grands axes d'une politique paysage: une déclinaison des objectifs de qualités paysagères\* (thématiques et spatiales) sera réalisée. Un cahier des objectifs paysagers sera produit par le BE (à l'échelle grands ensembles paysagers, et des unités paysagères).

Thématiques: *cœurs de bourg/villages, formes urbaines et extensions nouvelles, entrées ville/village, coupures d'urbanisation, paysage et patrimoine agricole, TVB, Itinéraires paysages et sites touristiques, eau, forêt, énergie-climat*

*\*Objectifs de qualités paysagères: orientations stratégiques et spatialisées. Ces objectifs ont vocation à alimenter le SCoT et à se concrétiser à travers un programme d'action opérationnel.*

❑ Les enjeux identifiés à ce stade de réalisation du diagnostic territorial réinterroge « l'Etat Initial de l'Environnement » du SCoT et le projet en général (armature), sur 3 aspects importants :

- la caractérisation de la consommation foncière ;
- les gisements fonciers disponibles ;
- les capacités de densification ;

La consommation d'espaces par la croissance urbaine peut prendre trois formes essentielles à partir d'un tissu urbain : extension, densification du tissu existant (dent creuse) ou situation isolée.



Extrait BD OCS GE  
(territoire Vaucluse)



Centre Ardèche  
SCoT



Document de travail

## 1/ Consommation foncière (EIE)

- L'étude la consommation foncière est une obligation dans un SCoT. Cette étude la consommation foncière, a été réalisée à partir BD OCS (2002-2010).
- La BD OCS GE (livraison prévue en mars) permettra de mieux caractériser cette consommation foncière à partir du « tissu urbain constitué ».

## 2/ Gisements fonciers (EIE)

*>Analyse quantitative*

- Identifier les stocks gisements fonciers à partir des couches d'urbanisme existantes
- Envoi de ce gisement identifié à toutes les communes pour amendement
- Calcul/actualisation des ressources foncières juridiquement disponibles

*>Analyse qualitative*

- Etude de la localisation de ces gisements au regard des tissus existants, repérage par photo-interprétation au sein de l'enveloppe urbaine.

### 3/ Capacités de densification théorique

- ❑ Des gisements fonciers ont été identifiés (2). Le SCoT souhaite pouvoir identifier un potentiel foncier théorique mobilisable à partir de la BD OCS GE. Permet d'estimer la production de logement envisageable et déterminer les surfaces nécessaires pour répondre aux objectifs

La réalisation de ces trois étapes intervient à l'interface entre finalisation du diagnostic/EIE et démarrage du PADD. La finalisation de ces trois études interviendra d'ici la fin de l'année, ce qui n'empêche pas le PADD de démarrer sur les objectifs généraux, notamment concernant les objectifs de croissance. Ces objectifs seront affinés/complétés par ce travail.

Cela au regard du contenu obligatoire d'un SCoT, des besoins nécessaires à la justification des objectifs chiffrés du PADD, en particulier les objectifs « *de limitation de la consommation foncière et de l'étalement urbain à l'horizon du SCoT* ».